

Don du 2e bataillon du Bec-d'Ambès, en cantonnement à l'armée du Nord, de quatre journées de viande et de 918 livres en argent, papiers et effets d'argenterie, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du 2e bataillon du Bec-d'Ambès, en cantonnement à l'armée du Nord, de quatre journées de viande et de 918 livres en argent, papiers et effets d'argenterie, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 173-174;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29070\\_t1\\_0173\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29070_t1_0173_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

## g

Le c<sup>n</sup> Grandchamp offre à la patrie la liquidation de son office de notaire (1).

## h

[Creil-sur-Oise, 14 germ. II. La Sté popul. à la Conv.] (2).

« Citoyens représentants,

La sagesse de vos lois, la sévérité de vos mesures ont établi d'une manière inébranlable les fondements de la République. Votre zèle infatigable fait disparaître les conspirateurs et les conjurés, périssent sans miséricorde tous les ennemis de la Liberté.

Tandis que nos bras travaillent sans relâche à fabriquer le minéral, à anéantir les despotes qui nous font la guerre et leurs vils satellites, continuez vos grands travaux. immortels Législateurs, nous les bénissons tous les jours. S. et F. »

DUPONT (présid. Sté popul),  
HAINFRAY (maire), BRUNT (agent nat.)

## i

[Libremont, 20 vent. II. Delorme, au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen président,

Je t'invite de transmettre à la Convention, la félicitation du Conseil général au sujet du décret sur le séquestre des biens des détenus, les hommes de couleur, le salpêtre et le refus des propositions de paix; je t'invite aussi à donner la publication à nos sentiments civiques en provoquant l'insertion au Bulletin. S. et F. »

DELORME (off. mun.).

[Libremont, s.d. Le Conseil g<sup>at</sup>, à la Conv.]

« Citoyens représentants,

Par votre décret du 8 ventôse, vous avez fait séquestrer les biens des ennemis de la Révolution, vous les avez punis par ce moyen des attentats nombreux qu'ils ont commis contre la liberté; c'est un nouveau motif de félicitation que vous nous offrez; votre décret est en pleine activité. Recevez donc, Citoyens, les témoignages de notre gratitude.

La Patrie, par notre organe, vous dit : « Pères de la Patrie, vous avez déclaré les propriétés de nos patriotes, nos enfants chéris, invio-

» lables et sacrées, vous avez suivi dans cette mesure tout l'élan de votre affection maternelle. Vous avez mis à la disposition de la nation, pour terrasser les tyrans ligués contre elle, les biens de nos ennemis avérés, fils dénaturés, qui s'ils l'avoient pu, auroient déchiré le sein de leur mère et brisé les liens de la fraternité. » Encore une fois vous avez bien mérité, et la mention honorable vous est réservée dans nos fastes.

Tenez votre parole, vous créez toujours la Patrie; éloignez à la paix ceux qu'une opinion contraire au régime de bonheur que vous avez préparé aux Français, a porté à s'opposer à vos vues de bonheur et de régénération.

Citoyens, nous vous avons témoigné notre reconnaissance au nom de l'humanité, au sujet de votre décret sur les hommes de couleur, au sujet des mesures énergiques que vous avez prises sur la fabrication du salpêtre, sur le refus des propositions de paix; eh bien!, nous n'avons pas vu nos sentiments civiques mentionnés dans vos bulletins. Nous vous demandons que ce oubli soit réparé. »

MATHIEU, Fr. ROL (notable), DELORME l'aîné (off. mun.), J. GRANDILAUD (notable), C. MOINEAUX (off. mun.), Ant. SAUREL (notable), DEMANGE, S. POIRIER (notable), THIVIET (notable), A. BERGEAUD, BRETON (notable).

## j

[St-Symphorien-de-Lay, 3 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Un médiocre revenu de 7 à 800 liv. dont les deux tiers en viager ne me permettent pas de faire de grands sacrifices pour la République à la prospérité de laquelle je désire de contribuer. La Convention voudra bien accepter l'abandon que je fais en faveur de la nation des arrérages qui me sont dus de 2 années, et de ceux à échoir jusqu'à la fin de la guerre, de deux rentes viagères : la 1<sup>re</sup> de 108 liv. au principal de 1 200 liv. que j'ai placé dans l'emprunt d'octobre 1778, et la seconde de 80 liv. au principal de 1 000 liv. que j'ai fourni dans celui de Xbre 1783 sur la tête de Jean François Michou et sur la mienne; le payement desquelles rentes le citoyen Frémeaux, receveur des rentes, rue Guillaume, isle St Louis, n° 6, à Paris, était fondé de pouvoir pour mieux procurer le payement. S. et F. »

Jos. Ant. Mic. BERCHOUX.

## l

« Le second bataillon du Bec-d'Ambès, en cantonnement à l'armée du Nord, applaudit aux mesures énergiques et révolutionnaires qui atteignent les ennemis intérieurs de la république; l'armée répond des ennemis extérieurs;

(1) C 297, pl. 1022, p. 5. B<sup>in</sup>, 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(1) B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 300, pl. 1054, p. 20. Débats, n° 566, p. 319; B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 298, pl. 1038, p. 16. Débats, n° 566, p. 321; Mon., XX, 155-56; B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

le bataillon jure de ne poser les armes que quand l'indépendance de la République sera reconnue. Il a fait don à la patrie de quatre jours de viande, et 918 liv. 4 s. 6 d. en argent, papiers et effets d'argenterie.» (1).

m

[*Montmédy, 30 vent. II. La Sté popul. à la Conv.*] (2).

« Représentans du peuple,

Les hordes prussiennes et autrichiennes ont semé leurs crimes dans le territoire du district de Montmédy. Arrosé par leur sang, le germe de ces forfaits s'est développé de toutes parts, et, par une métamorphose la plus étonnante, il a produit des vertus.

Les habitants de ces malheureuses contrées ravagées pendant deux mois, pauvres dans leurs récoltes, mais riches en patriotisme, ont à peine appris les besoins urgents de nos frères de l'armée de la Moselle, qu'ils ont volé à leurs secours avec le plus grand empressement. Des souliers, des bas, des chemises, guêtres, habits, vestes, culottes, pantalons, bottes, redingotes, manteaux, assignats et prodigieux d'autres effets ont été apportés de toutes parts, et de suite envoyés à nos glorieux défenseurs.

Les nombreux sacrifices qu'ils font dans diverses circonstances ne sont rien à leurs yeux, et il semble, toutes les fois que nous invoquons leur générosité, que ce soit les premières offrandes qu'ils viennent déposer sur l'autel de la Patrie. Ils se disputent l'honneur de suspendre leurs dons aux branches immortelles de l'arbre de la Liberté et se félicitent d'orner de leurs propres dépouilles le char de triomphe des vainqueurs.

Ils vont plus loin, ils crient à nos frères d'armes : continuez vos glorieuses campagnes, rien ne vous manquera et dussions-nous nous dépouiller entièrement pour vous revêtir et vous encourager, nous sommes prêts à faire tous les sacrifices; ils ne coûteront rien à nos cœurs et, tous les tyrans anéantis la cause sublime de la liberté triomphera. Tels sont nos vœux et la douce récompense que doit espérer le vertueux républicain.

Tel est, Citoyens représentants, le langage des habitants de nos campagnes frontières. A leur exemple, les jeunes citoyennes, jalouses de partager un jour les vertus héroïques de leurs fidèles amants, vont consacrer leurs veilles à l'entretien de nos défenseurs : les unes se livrent à la filature de la laine pour des bas, les autres à filer pour des chemises, et toutes ensemble, par un accord céleste et digne de l'âge où nous entrons, chantent avec enthousiasme ce refrain chéri : *Amour sacré de la Patrie.*

Que peut produire, Citoyens représentants, cet élan qui porte le désespoir dans le cœur des

lâches satellites des tyrans, coalisés? Ce sont vos vertus, votre attitude imposante, enfin les droits sacrés de l'homme trop longtemps méconnus que nous avons reconquis et que nous ne perdrons désormais qu'avec notre dernier soupir. Vive la République. »

VILMORIN, BILLOTZ (*vice-présid.*),  
ANDRÉ (*secrét.*), ELIAS.

[*Etat des dons.*]

Habits : 8, vestes : 14, culottes : 23, capotes : 4, pantalons : 7, chapeaux : 3, chemises : 901, paire de bas : 352, paires de guêtres : 84, souliers : 189, paires de bottes : 7, paires de draps : 8, un sac de peau, une giberne, un sabre, un bonnet de police, le cuir d'une vache et d'un veau tanné, et une paire de gants.

N<sup>o</sup> : Cinq communes ont porté elles-mêmes leurs dons.

P.c.c. : ANDRÉ (*secrét.*).

n

[*Maubeuge, 11 germ. II. Le repr. Laurent à la Conv.*] (1).

« Citoyen président,

Tu recevras sous ce pli la note des officiers et bataillons composant la division du général Fromentin, qui ont fait le sacrifice de leur viande : tu voudras bien en faire mention honorable au bulletin de la Convention.

Je t'observe que tous les jours ces sacrifices se renouvelleront, et que le soldat, malgré cette privation qui doit l'affaiblir, n'en est pas moins impatient de combattre les ennemis de la République. S. et F. »

LAURENT.

*Bataillons composant la division du général Fromentin qui ont fait le sacrifice de leur viande. Savoir :*

Le 2<sup>e</sup> bataillon de la Meurthe fait le sacrifice de la viande pour moitié tant que la rareté durera.

Le 2<sup>e</sup> bataillon de la Vienne fait la remise de la sienne pendant deux jours.

Les officiers du 1<sup>er</sup> bataillon de l'Orne ont fait le sacrifice de la leur pendant 6 jours.

Ceux du 10<sup>e</sup> bataillon de Paris, de moitié tant que durera la rareté de la viande.

Les volontaires du même bataillon font le sacrifice de 4 jours de la leur.

Les officiers du 1<sup>er</sup> bataillon du 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie font la remise de la moitié de la leur, depuis le 5 germinal jusqu'au 15.

L'Etat-major et les officiers du 32<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère ont arrêté à l'unanimité, vu la rareté de la viande qu'ils n'en prendront point jusqu'à nouvel ordre.

Le général de division Fromentin fait la remise des trois quarts de la sienne.

(1) C 297, pl. 1022, p. 1, 2. Rien dans AULARD.

(1) B<sup>in</sup>, 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1022, p. 4. J. Sablier, n<sup>o</sup> 1240; B<sup>in</sup>, 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).